
PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

9 JANVIER 2015

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

proposé par

MM. Evrard, Jeholet, Dodrimont et Mme Dock

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

L'article 40, alinéa 4, du projet de décret relatif aux implantations commerciales est complété par la phrase : « L'avis porte sur les compétences en lien avec l'objet social de l'instance concernée. En tout cas, l'avis ne peut porter sur un critère de nature économique qui serait en violation avec la Directive services ».

JUSTIFICATION

Il est proposé de préciser la nature et la portée de l'avis des instances consultées.

Y. EVRARD

P.-Y. JEHOLET

PH. DODRIMONT

M. DOCK